



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2018-068

PUBLIÉ LE 20 JUIN 2018

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2018-06-20-003 - 2018 0620 Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorale, à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom (1 page)	Page 3
32-2018-06-20-004 - 2018 0620 Arrête accordant la suppléance des fonctions préfectorales, à Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de l'arrondissement de Mirande (1 page)	Page 5

PREF-DSRHM

32-2018-06-20-003

2018 0620 Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorale, à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS

N° d'enregistrement :

Préfecture
Direction de la stratégie,
des ressources humaines et des moyens
Service des coordinations
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative

ARRÊTÉ

accordant la suppléance des fonctions préfectorales,
à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,
le vendredi 29 juin 2018, de 8h 30 à 19h

La préfète du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret 8 décembre 2017 nommant Catherine SÉGUIN, préfète du Gers,

VU le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Guy FITZER secrétaire général de la préfecture du Gers,

VU le décret du 6 décembre 2017 nommant Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets,

Considérant l'absence simultanée de Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers et de M. Guy FITZER, secrétaire général de la préfecture du Gers, le vendredi 29 juin 2018, de 8h 30 à 19h,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales le vendredi 29 juin 2018, de 8h 30 à 19h.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la sous-préfète de Condom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le **20 JUIN 2018**

La préfète



Catherine SÉGUIN

PREF-DSRHM

32-2018-06-20-004

2018 0620 Arrête accordant la suppléance des fonctions préfectorales, à Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de l'arrondissement de Mirande

ARRÊTÉ
accordant la suppléance des fonctions préfectorales,
à Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de l'arrondissement de Mirande,
le jeudi 21 juin 2018, de 7h à 14h

La préfète du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret 8 décembre 2017 nommant Catherine SÉGUIN, préfète du Gers,

VU le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Guy FITZER secrétaire général de la préfecture du Gers,

VU le décret du 14 décembre 2015 nommant Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de l'arrondissement de Mirande,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets,

Considérant l'absence simultanée de Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers et de M. Guy FITZER, secrétaire général de la préfecture du Gers, le jeudi 21 juin 2018, de 7h à 14h,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTÉ

Article 1er : Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de l'arrondissement de Mirande, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales le jeudi 21 juin 2018, de 7h à 14h.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la sous-préfète de Mirande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le **20 JUIN 2018**

La préfète



Catherine SÉGUIN